

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

L'intégralité des débats est consultable sur le site internet de la Mairie, rubrique Vie municipale, et sur son compte Facebook.

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 12 février 2025, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Présents : Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Damien NICOT.

Étaient excusés : Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX.

Avaient donné procuration :

Christian REYNAUD pouvoir à Eric GOUVIER

Marie-José ROBERT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT

Blanche ROUX pouvoir à Gaston CHASSAIN

Secrétaire de séance : Madame Danièle BARRIERE

La séance débute à 19h34.

Le quorum est atteint.

En préambule, le Maire propose à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage à M. Jean-Jacques MORLAY, décédé début janvier.

Il accueille ensuite M. Damien NICOT, remplaçant de M. Jean-Jacques MORLAY puisqu'en vertu de l'article L 270 du Code électoral, il était le candidat suivant de la liste présentée aux élections. Le Maire lui souhaite la bienvenue dans l'équipe municipale.

Il fait ensuite l'appel des conseillers municipaux et annonce les procurations.

Danielle BARRIERE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Les procès verbaux des conseils municipaux du 20/11/2024 et du 19/12/2024 sont approuvés à l'unanimité.

Il propose ensuite de modifier l'ordre du jour en faisant passer le débat d'orientation budgétaire en dernier point afin de traiter toutes les délibérations et de pouvoir se consacrer au débat dans de bonnes conditions.

Il débute l'ordre du jour.

N°2025/D/001 - Objet : Modification du tableau des commissions municipales à la suite du décès d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la suite du décès du conseiller municipal Monsieur Jean-Jacques MORLAY, Monsieur Damien NICOT est devenu conseiller municipal, en vertu de l'article L. 270 du Code électoral : "Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit."

Ce remplacement a eu pour conséquence de modifier la composition des commissions municipales votées en Conseil municipal le 5 juillet 2022, notamment pour les commissions suivantes :

- COMMISSION N°2 : Action économique
- COMMISSION N°8 : Culture-Patrimoine-Manifestations & Communication

Le nouveau tableau des commissions est annexé à ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/002 - Objet : Modification du tableau des délégués et représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la suite du décès du conseiller municipal Monsieur Jean-Jacques MORLAY, il convient de modifier la composition du tableau des délégués et représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs voté en Conseil municipal le 24 juin 2020, notamment ce qui concerne le "Conservatoire intercommunal de musique et de danse en Haute-Vienne".

Pour cela, Monsieur le Maire propose que soient désignés en tant que déléguée titulaire Madame Marylène VERDEME (initialement suppléante) et en tant que délégué suppléant M. Dimitri NIOSSOBANTOU.

Le nouveau tableau des délégués et représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs est annexé à ce projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette délibération.

Le Maire indique qu'il a, à nouveau, une pensée pour Jean-Jacques MORLAY, qui a énormément travaillé pour ce syndicat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/003 - Objet : Délibération donnant mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation, devenue obligatoire au 01/01/2025 pour le risque prévoyance, **deviendra obligatoire pour** :

- les **risques santé** à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation :

- contrat individuel d'assurance labellisé, ou
- contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, **soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.**

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront délibéré des garanties collectives d'assurance prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

Le Maire précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175, la réforme de la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé à l'échéance donnée ;

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne, laquelle comporte une mise en concurrence ;

APRÈS DISCUSSION, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure ;

De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

Prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Monsieur Julien MORIN souhaite savoir si, à l'issue de la consultation, si la commune adhère à la convention, les agents auront l'obligation de prendre cette mutuelle.

Madame Murielle CHIONO-LEVY, Directrice Générale des Services explique qu'il n'existe pas pour le moment de décret qui les oblige à prendre cette mutuelle.

Monsieur Gaston CHASSAIN demande à combien était la participation de la commune jusqu'à là ?

Madame Murielle CHIONO-LEVY indique qu'elle n'était pas, puisque ce n'était pas imposé par l'État.

Monsieur le Maire ajoute que la commune passe de zéro à quinze euros par agent qui auront une mutuelle labellisée. C'est un surcoût qui n'avait pas été prévu.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/004 - Objet : Délibération qui annule et remplace la délibération 2024/D/067 - Projet "PACA Immo".

Monsieur Gilbert ROUSSEAU informe le Conseil municipal que la société TERRA NOBILIS 6 a avisé la commune par courrier reçu le 20 janvier 2025 qu'elle ne donnerait pas suite à l'opération "TERRA NOBILIS 6" telle que présentée dans la délibération 2024/D/067.

Pour ce projet qui consistait en la création d'une opération mixte logistique et d'une activité d'une surface de plancher total d'environ 16 000m² et de son aire de stationnement sur les parcelles AA82, AA 239, AA300, AA478, AA79, AA161, AA163, AA87, AA260 représentant une surface de 42 585m² environ, un Certificat d'Urbanisme (CU) avait été déposé. Ce dernier a été attribué le 23 janvier 2025.

La société « PACA Immo » représentée par Monsieur Eric PIEROTTI se propose de reprendre ce projet qui se concrétisera par la signature d'un bail à construction sur les parcelles ci-dessus mentionnées.

Pour cela, il convient de signer avec la société « PACA Immo » un protocole qui prévoit le cheminement (modalités et calendrier) pour arriver à la conclusion du bail et qui est joint en annexe de ce projet de délibération.

Ce protocole prévoyant entre autres la signature d'une promesse de bail à construction, le versement d'un pas de porte et la signature d'un bail à construction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le protocole annexé au présent projet de délibération avec la société « PACA Immo » représentée par Monsieur Eric PIEROTTI ;
- D'autoriser le Maire à céder le pas de porte ;
- D'autoriser le Maire à signer une promesse de bail à construction puis un bail à construction si le projet se réalise ;
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Monsieur Pascal BUSSIERE souhaite avoir quelques informations sur la société PACA Immo.

Monsieur le Maire indique que c'est une société qui œuvre dans deux domaines. C'est une filiale de la société "Carnivore" qui a notamment racheté les abattoirs de Brive et de Thivier, et elle a une filiale immobilière. Ils étaient déjà sur ce projet, mais en seconde position. Ils ont donc repris le dossier.

Il précise que la société Terra Nobilis a abandonné car leur gérant, qui était excellent, a été débauché par une autre entreprise. Ils se connaissent tous entre eux. Ils ont donc transféré le dossier avec exactement les mêmes termes.

Pour l'instant, la commune n'est engagée que positivement, puisqu'il n'y a pas de dépenses.

Il rappelle que sur ce terrain, qui est une décharge, l'idée est d'avoir pendant quelques mois des études de sol.

Ils ont reçu un certificat d'urbanisme qui avait été déposé par Terra Nobilis, qui prouve que le projet, sur le plan de l'urbanisme, est acceptable.

Il s'agit là d'une belle opportunité de redorer un petit peu ce site qui ne peut servir à rien d'autre.

Ce sont des gros projets qui demandent des gros investisseurs.

Madame Chantal BOUTHINAUD demande quelle sera l'activité exercée dans ce bâtiment.

Monsieur le Maire répond que cela a été défini avec Limoges Métropole, il s'agira de logistique urbaine principalement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/005 - Objet : Acquisition de la parcelle AB n°126 à Crézin - Droit de Prémption Urbain.

Monsieur Nicolas BALOT explique aux membres du Conseil municipal qu'au titre de son Droit de Prémption Urbain, la commune de Feytiat a souhaité se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AB n°126 située à Crézin.

Cette parcelle de 1 268 m² appartenant à Maîtres François BERTRAND-MAPATAUD et Jean-Michel CHAMBON est idéalement située dans l'agglomération de Crézin et est utilisée depuis longtemps comme parking par les usagers des commerces et services du secteur.

Lors de sa mise en vente au prix de 95 000 €, la commune a souhaité utiliser son droit de prémption afin de pouvoir conserver ce parking. L'avis des Domaines a été sollicité. L'estimation n°2024-87065-63738 en date du 2 septembre 2024 a fixé la valeur vénale du terrain à 60 900 €.

Après négociation avec Maîtres BERTRAND-MAPATAUD et CHAMBON, il a été convenu de procéder à l'acquisition de la parcelle AB n°126 au prix de 75 000 €.

La rédaction des actes sera confiée à Maître Sandra YVERNAULT, notaire à Feytiat et les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour l'acquisition de la parcelle AB n°126 à Maîtres BERTRAND-MAPATAUD et CHAMBON pour un montant de 75 000 € ;
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Monsieur Julien MORIN demande quelle est la raison pour laquelle la commune veut acquérir cette parcelle.

Monsieur Gaston CHASSAIN explique qu'autour de Crézin, beaucoup de gens circulent et stationnent. Une société privée souhaitait faire l'achat pour intégrer des commerces. Cela aurait amplifié encore la circulation et la dangerosité de ce site. D'autre part, ce parking est plein jour et nuit, et des commerces supplémentaires auraient aggravé la situation. Nous avons rencontré les propriétaires qui sont les notaires et nous avons trouvé une solution à l'amiable.

La densité des commerces sur la commune est suffisante, nous n'en cherchons pas plus.

Monsieur Julien MORIN demande s'il y a des travaux prévus pour aménager ce parking.

Monsieur le Maire indique qu'à terme, en effet, ce parking aura besoin d'être aménagé mais cela n'est pas pour tout de suite.

Il y a tout un processus d'acquisition et un vote au budget pour cela.

Monsieur Julien MORIN souhaite aussi savoir si le vendeur de sapins sera autorisé à s'installer d'ici la fin de l'année, comme habituellement.

Monsieur le Maire répond qu'il pourra s'installer comme chaque année.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/006 - Objet : Acquisition foncière - Parcelle BH n°138 appartenant à l'indivision COIGNAC.

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que l'indivision COIGNAC représentée par Monsieur Frédéric COIGNAC a proposé à la commune d'acquérir une parcelle leur appartenant à La Plagne.

Cette parcelle cadastrée section BH n°138 d'une contenance de 142 m² permettrait la continuité du cheminement piétons entre le village de la Plagne et la liaison douce réalisée dans le cadre du lotissement du Chazaud.

Après négociation avec M. COIGNAC, il a été convenu que l'acquisition de la parcelle se ferait au prix de 1 000 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour lancer la procédure d'acquisition de la parcelle BH n°138,
- confier à l'étude de Maître YVERNAULT, notaire à FEYTIAT, la rédaction de l'acte,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/007 - Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à projets de France 2030 : renouvellement forestier (parcelle forestière hors aménagement cadastrée AS 68 et 69). Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024/D/039 du 17 juin 2024 portant le même objet.

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que la parcelle forestière hors aménagement (parcelles cadastrales AS n°68 et n°69) de la forêt communale de FEYTIAT est composée de futaie d'épicéa de Sitka déperissant (volet 3b). Il a été décidé de récolter le peuplement sur une surface de 1.04 ha.

La commune envisage le reboisement de la parcelle forestière hors aménagement (parcelles AS 68-69). Pour tenir compte des évolutions climatiques, des essences bien adaptées ont été choisies et seront plantées en mélange (Quercus robur, Acer pseudoplatanus, Pinus sylvestris) sur la parcelle hors aménagement. La préparation du terrain consistera à broyer en plein les rémanents et les souches.

La commune de FEYTIAT sollicite une subvention dans la cadre de l'appel à projets France 2030, conformément à l'instruction technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Plan de financement

FINANCEURS	MONTANT	%
ADEME	5 757.97 €	65 %
TOTAL DES AIDES	5 757.97 €	65 %
AUTOFINANCEMENT (estimé) COMMUNE	3 100.45 €	35 %
TOTAL	8 858.42 €	100 %

En cas d'octroi de la subvention, la commune confiera la mission de maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts, pour un montant de **3 594.52 € HT**. Ce montant est inclus pour partie dans le plan de financement.

La commune s'engage à réaliser les travaux d'entretien nécessaires à la pérennité de ce boisement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet de reboisement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat et de maîtrise d'œuvre avec l'ONF,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/008 - Objet : Tarifs publics pastel à compter du 1er janvier 2025.

Madame Marylène VERDEME rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs publics des activités Pastel à compter du 1er janvier 2025 :

Stages	Habitants de la commune	Hors commune
Droits d'inscription Olga Abramova 3 jours	185 €	315 €
Droits d'inscription enseignement 3 jours	140 €	270 €
Droits d'inscription enseignement 2 jours	115 €	215 €
Droits d'inscription 3 jours d'enseignement étudiant	–	160 €
Droits d'inscription 2 jours d'enseignement étudiant	–	130 €
Droits d'inscription Atelier découverte du pastel 1 jour	45 €	85 €
Droits d'inscription Atelier découverte du pastel 2 jours	65 €	130 €
Droits d'inscription Atelier découverte du pastel 3 jours	85 €	170 €
Atelier jeune public	Habitants de la commune	Hors commune
Atelier pastel	20 €	30 €
Acomptes	Habitants de la commune	Hors commune
Acompte pour inscription	60 €	100 €
Acompte atelier jeune public	10 €	10 €
Acompte atelier découverte du pastel	20 €	40 €
AUTRES TARIFS		
Entrée festival	3 €	
Entrée festival moins de 12 ans	gratuit	
Affiche	1 €	
Poster à l'unité	5 €	
Poster format A3	3 €	
Lot de 3 posters	10 €	

Carte postale A5	2 €
Carte postale 10 x 15	1 €
Catalogue de l'année en cours	12 €
Catalogue des années précédentes	6 €
Lot de 3 catalogues années précédentes	12 €
Pochette cartes postales	8 €
Médaille souvenir	2 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/009 - Objet : Compte-rendu de délégation du Maire.

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Acquisition de tribunes aux enchères pour un montant de 3700 euros T.T.C. signée le 30/01/2025 ;
- Vente du véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé 9418TH87 pour un montant de 2768 euros T.T.C. signée le 10/02/2025 ;
- Vente du véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé AL578JK pour un montant de 2768 euros T.T.C. signée le 10/02/2025.

Le Conseil Municipal prend acte

N°2025/D/010 - Objet : Cession d'un camion benne RENAULT (5086 RP 87).

En ce début d'année, un véhicule a été mis en vente aux enchères. Le montant de vente est supérieur à 4600 €, dépassant ainsi le seuil de délégation du Conseil municipal au Maire.

Camion benne Renault immatriculé 5086 RP 87

N° de Série : VF6BAO2A000012329

Montant de la vente : 5191 € TTC

N° d'immobilisation : 200000015

Acquéreur : Monsieur SPANO Marc Antoine, particulier, né le 11/08/1969 à MARSEILLE et demeurant 3 Avenue Nicolas PIETRI 20000 AJACCIO.

Le Conseil municipal, après avoir débattu décide :

- D'approuver la cession du véhicule Renault immatriculé 5086 RP 87 à Monsieur SPANO Marc Antoine, particulier, né le 11/08/1969 à MARSEILLE et demeurant 3 Avenue Nicolas PIETRI 20000 AJACCIO ;
- D'accepter le montant de la vente : 5 191 € TTC ;
- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations) ;

- D'autoriser la sortie du bien 200000015 du patrimoine de la commune pour le motif "cession à titre onéreux sur bien déjà amorti".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/011 - Objet : Cession d'un camion benne Man 10-163 732SR87.

En ce début d'année, un véhicule a été mis en vente aux enchères. Le montant de vente est supérieur à 4600 €, dépassant ainsi le seuil de délégation du Conseil municipal au Maire.

Camion benne Man 10-163 732SR87

N° de Série : WMAL243774Y043147

Montant de la vente : 9 746 € TTC

N° d'immobilisation : 200500056

Acquéreur : M. Kevin Breton, né le 14/05/1994 à LIMOGES, demeurant 1841 route des Lavandières Le Fraysse 24450 ST PRIEST LES FOUGERES.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, décide :

- D'approuver la cession du véhicule Man 10-163 immatriculé 732SR87 à M. Kevin Breton, né le 14/05/1994 à LIMOGES, demeurant 1841 route des Lavandières Le Fraysse 24450 ST PRIEST LES FOUGERES ;
- D'accepter le montant de la vente : 9 746€ TTC ;
- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations) ;
- D'autoriser la sortie du bien 200500056 du patrimoine de la commune pour le motif "cession à titre onéreux sur bien déjà amorti".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

N°2025/D/012 - Objet : Débat d'orientation budgétaire

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que le Conseil municipal débattenne sur le rapport d'orientation budgétaire. Pour cela, Monsieur Gaston CHASSAIN présente au nom de la commission Finances, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Monsieur Pascal BUSSIERE intervient concernant le premier paragraphe de la présentation générale sur l'augmentation réelle des dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté de 1,78 %. Il demande où il se trouve car il ne le voit pas dans le tableau du chapitre douze qu'il y a ensuite. Si l'on prend les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2024 par rapport à 2023, il arrive à 2,5 % d'augmentation.

Madame Karine BERTHIER indique qu'elle va regarder et elle apportera une réponse le plus rapidement possible à cette interrogation.

Monsieur Pascal BUSSIERE indique que, comme l'année dernière, il manque toujours le tableau de comparaison des communes par rapport à la DGF et sur l'impact éventuel de l'augmentation de la part communale de la taxe foncière.

Monsieur le Maire répond que cette partie est faite au moment du budget habituellement.

Monsieur Pascal BUSSIERE ajoute que, sur l'année deux mille vingt trois, il y avait eu un tableau récapitulatif qui était comparatif et qui permettait d'avoir un peu de visibilité par rapport à l'état des lieux et au niveau du classement des différentes communes.

Madame Karine BERTHIER, DSF, explique que son service n'a pas pu avancer sur la fiscalité. Nous n'avons pas reçu d'informations sur les bases réelles. Les bases évoluent effectivement sur l'indice de revalorisation, mais il y a aussi l'évolution physique (nouvelles constructions).

Monsieur le Maire ajoute que ce sujet sera étudié au moment du budget. Le classement n'a pas beaucoup changé, puisque tout le monde augmente.

La commune se situe toujours à la même position, à quelque chose près.

Madame Karine BERTHIER, DSF, prend la parole pour revenir sur la question précédente. Elle indique que le pourcentage est correct. La question ne portait pas sur les mêmes données. Aux chiffres présentés, il faut ajouter le solde des charges financières, et le solde des dépenses et recettes spécifiques. On parle bien des dépenses réelles dans le tableau présenté. Concernant les dotations et les subventions, comme prévu en début d'exercice, les versements de la CAF ont diminué de soixante-cinq mille euros. Ceci est dû aux modifications contractuelles de la délégation de service public qui lie la collectivité à la Mutualité Française. La baisse de recettes est corrélée à une baisse de la dépense avec un impact quasiment neutre sur le budget.

Monsieur Julien MORIN intervient concernant le tableau de la page 7 du DOB. Il lui semble que les deux dernières colonnes ont été inversées, entre les taux nets et bruts.

Madame Karine BERTHIER indique que les deux colonnes sont bien inversées. (erreur technique)

Madame Delphine GABOUTY fait remarquer à l'assemblée que les entreprises sont elles aussi impactées par toutes les problématiques évoquées. Elle souligne que l'on s'émeut lorsqu'il s'agit des communes alors que cela touche aussi les entreprises privées.

Monsieur le Maire explique qu'il parle en qualité de Maire pour cette réunion sur le DOB et c'est pour cela qu'il parle des communes.

Concernant le tableau sur l'état des effectifs, Monsieur Julien MORIN fait remarquer que c'est la première fois qu'il est présenté dans le DOB. Il imagine qu'il y a une vertu peut-être pédagogique par rapport à cela.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit simplement d'une information.

Monsieur Julien MORIN demande, par rapport à la page précédente et la pyramide des âges, si la commune a fait une projection pour savoir ce que cela donnerait d'ici deux, trois ans si la commune ne remplaçait personne. Et qui serait touché ? Plutôt les agents non titulaires ou les agents titulaires ?

Monsieur le Maire répond que la commune a bien fait une projection. Ils ont les idées assez claires par rapport à cela. Concernant les agents qui partent à la retraite, il faudrait pouvoir ne pas les remplacer mais dans le cas présent, les personnes concernées sont à des postes qu'il est impossible de supprimer, ne serait-ce que sur le plan technique. Il va donc falloir embaucher des personnes pour les remplacer.

Par contre, les personnes recrutées seront plus jeunes et coûteront moins cher à la collectivité au départ. Parce qu'il y a l'ancienneté qui compte. Peut-être qu'une ou deux personnes, si on a des mouvements en interne, pourront faire l'objet d'une suppression de poste mais à la marge car actuellement, personne dans la collectivité n'est payé à ne rien faire. Après, il est toujours possible de supprimer des services comme les garderies par exemple. Il est possible de supprimer plein de choses mais cela sera étudié au cas par cas.

Monsieur Julien MORIN ajoute que sa question était justement pour ne pas faire au cas par cas et pour ne pas subir parce que, malheureusement, souvent cela tombe au mauvais endroit.

Justement le but est d'avoir une projection et savoir par exemple quel service va être le plus impacté.

Monsieur le Maire répond que cela ne se décide pas en fonction du service mais cela dépend de la personne qui part et de ce qu'elle fait. Nous savons qui va partir et quand à peu près. Cela concerne des agents du service des finances, des services techniques et du service entretien des locaux. Tous ces agents ne seront pas impactés puisqu'il faudra les remplacer. Il ne comprend pas bien la question de Monsieur MORIN.

Monsieur Julien MORIN explique que sa question est assez claire. Il s'agit de se projeter, de savoir comment la commune pourra gérer ces départs en retraite, s'il faudra faire des choix et quel service sera le plus impacté. Ensuite, de se projeter sur comment on envisage de remplacer ces agents. Parce que l'on voit bien que, déjà, il y a un taux de contractuels qui est relativement important. L'idée est-elle de continuer à recruter des contractuels ? Il n'est pas sûr que cela coûte moins cher qu'un titulaire. Il y a peut-être des difficultés, mais le but est de se projeter et non de traiter au jour le jour et au cas par cas.

Monsieur le Maire répond que la commune ne gère pas au jour le jour et au cas par cas. En ce qui concerne les contractuels, certains sont en phase de « stagiairisation » afin de devenir titulaires, cela se fait au bout de cinq ans à peu près. Nous travaillons là-dessus et au fur et à mesure nous les titularisons parce qu'ils ne coûtent pas plus cher effectivement. Ce qu'il faut prendre en compte c'est que, si l'État décide de nous ponctionner encore de deux cent mille euros, la commune ne pourra plus payer les agents. Lorsque vous embauchez un titulaire, c'est dans le temps, c'est pour vingt ou trente ans. Aussi, il est possible d'embaucher tous les titulaires que l'on veut, le problème est que nous ne savons pas quel sera l'état des finances des collectivités dans cinq ans en France. Pour le moment il n'y a pas de services impactés par des agents qui partent à la retraite. Pour les départs à venir, il faudra procéder à des recrutements car les agents concernés tiennent des postes à responsabilité, des postes très techniques.

Si l'on veut supprimer des agents, il faut supprimer le service. Voilà où on en est aujourd'hui, puisque l'on travaille à flux tendu. C'est-à-dire que toutes les économies que l'on pourrait faire, sont là. Nous pourrions par exemple supprimer l'aide aux devoirs ou les garderies pour faire des économies. Est-ce que c'est utile d'avoir des garderies ? Est-ce que c'est utile d'avoir un cuisinier ? Est-ce qu'il ne vaut pas mieux acheter à la Sodexo ? C'est ce genre de questions qui font qu'on pourrait diminuer, licencier tous les gens qui sont en cuisine. Ce sera des choix.

Monsieur Julien MORIN souhaite savoir si les agents non titulaires qui ne sont pas à la CNRACL sont également concernés par une augmentation du taux par l'IRCANTEC ?

Monsieur le Maire répond que non, pas pour le moment.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande des précisions sur le différentiel de 15 000 euros entre les subventions versées aux associations (221 800 €), Mayotte, et l'Espagne. Ces 15 000 euros correspondent-ils à la Mutualité Française limousine et à quel investissement ?

Monsieur le Maire répond que cela concerne le centre de santé. La commune participe aux frais globaux du médecin qui correspondent au fonctionnement du centre de santé. Ces frais devaient être de cinquante mille euros. Finalement la commune n'a payé que quinze mille euros car l'année n'était pas pleine. Pour une année complète, la convention prévoit un maximum de 50 000 euros à verser. Le salariat des médecins est quelque chose de très compliqué, en raison de la prise en compte de la productivité du médecin. C'est tout un ensemble de chiffres et à la fin, le solde est fait. La commune s'est engagée à un maximum de 50 000 euros par an. C'est un prix qui s'ajoute encore à des sommes que nous ne devrions pas avoir à payer pour avoir des médecins. C'est un choix politique qui a été fait, section d'investissement.

Concernant les dépenses d'investissement, Monsieur Pascal BUSSIERE indique que le tableau présenté est valable pour l'année 2025. Mais en anticipant un peu par rapport à ce qui a été vu sur les investissements et sur l'ALSH qui sera vu après, il y a un emprunt qui va être fait et qui va impacter cette courbe sur les prochaines années. Il craint que l'on risque de dépasser peut-être les quatre cent mille euros sur certaines années.

Madame Karine BERTHIER répond que la simulation de l'emprunt de l'ALSH n'est pas encore très précise puisqu'il est prévu dans deux ans. Deux variables sont à prendre en compte : les taux et le montant à emprunter.

A ce jour, nous nous basons sur l'entièreté de la partie communale, cela pourrait être moindre s'il y a un peu d'argent d'avance. Si on partait vraiment sur les deux millions d'emprunts, pour l'instant, sur les taux qui sont à trois et demi pourcents, on ne dépasserait pas les quatre cent mille euros de remboursement par an. On devrait rester dans ces niveaux. Pour rappel, il y a trois / quatre ans, nous étions à 450 000 euros.

Monsieur le Maire ajoute que dans la simulation, cela est indiqué dans les charges d'intérêt qui passent en deux mille vingt-six. Le tableau permet de toujours prévoir à long terme et de savoir ce qui devra être remboursé. C'est la raison pour laquelle la commune se désendette et se re-endette. La commune a encore deux ans de désendettement environ avant que les travaux débutent et que l'on commence à payer les premières factures. En fait, on revient à notre taux d'endettement. En deux mille trente trois, il y a également une rupture. Cela veut dire qu'il va y avoir cinq années un peu plus difficiles. Tout cela est pris en compte. Comme la commune se désendette, on retrouvera un taux d'endettement tout à fait correct.

Madame Karine BERTHIER, DSF, indique qu'il y a une petite correction à faire sur le document. Concernant la dette, elle n'a pas pris en compte le dernier mandatement. Elle enverra le bon document le lendemain.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande à revenir sur le détail des dépenses et les tableaux qui sont en annexes à la fin. Sur le compte de 2031, sur les frais d'études, sur la maîtrise d'œuvre à l'ASH 2024, il y avait prévu 200 000 euros. Mais rien n'a été mis sur le statut. Il n'est pas terminé, il n'est pas annulé. Il ne l'a pas évoqué lors de la commission des finances parce qu'il ne l'avait pas vu. Mais en préparant le DOB, il s'en est aperçu et il souhaite savoir pourquoi il n'y avait rien dans la dernière colonne en fait.

Madame Karine BERTHIER, DSF, explique que sur l'ALSH, il y a eu plusieurs phases de MO. Elles sont mentionnées au-dessus. Pour tout ce qui est marqué "bas de Bruges", il y a eu des dépenses. Donc les deux cent vingt mille euros, c'est ce qui avait été prévu.

L'ALSH devait démarrer en septembre 2024. On avait prévu d'avoir de la MO avec un démarrage des travaux en 2024. On a reculé d'un an. Donc cette partie de MO qui est pour les travaux n'a pas été dépensée. Par contre, on a continué à travailler avec l'APD, l'APS et on a eu des frais. Mais l'enveloppe de 100 000 euros, on va la retrouver en 2025, puisqu'on a reculé que d'un an. Sauf qu'on va fonctionner un petit peu différemment.

Monsieur Pascal BUSSIERE souligne qu'il doit y avoir une erreur de virgule sur l'item "bureau du Maire". Il y avait un investissement de 1 500 euros et il est marqué à 10 015 euros.

Madame Karine BERTHIER, DSF, répond qu'il n'y a pas d'erreur.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande sur quoi se fait la différence.

Madame Karine BERTHIER, DSF, explique que lorsque l'on fait le budget, c'est une estimation de la dépense. Et puis après, quand il y a la réalisation, on peut être en dessous, ou au-dessus de l'estimation. Là, en l'occurrence, on est au-dessus.

Monsieur le Maire ajoute que les agents de la commune ont refait ce bureau qui n'était pas refait depuis quarante ans. Le mobilier a été changé afin qu'il corresponde à quelque chose de propre. Lorsque les estimations ont été faites, on ne savait pas trop ce qu'on allait faire.

Monsieur Julien MORIN intervient pour souligner qu'il y a sur le tableau un certain nombre de crédits qui ont été annulés. Il y a, par exemple, l'aménagement pour la maison médicale, les études sur l'isolation de l'école. Cela représente environ cent cinquante mille euros. Il y a eu des travaux imprévus pour trente trois mille euros. Il ne voit nulle part le delta que cela représente.

Madame Karine BERTHIER, DSF, explique que la commune ouvre des crédits mais n'est en aucun cas obligée de tout dépenser. Après, le solde se fait sur les recettes moins les dépenses. Nous n'avons pas dépensé les enveloppes prévues, ce qui permet un très bon résultat pour 2024 et un report qui va permettre de bien fonctionner en 2025.

Monsieur le Maire ajoute que pour le résultat, cela sera vu au moment du budget, parce que ce sont des histoires de report qui se font, il ne s'agit pas juste d'un résultat + ou -. Il figure sur le tableau de prospective qui a été vu précédemment mais c'est la trésorerie qui le dit aussi, puisque nous avons à peu près un million d'euros de trésorerie en fin d'année.

Monsieur Julien MORIN dit qu'il est d'accord mais explique qu'au-delà des chiffres il y a des choix qui sont faits. Le résultat va être reporté sur d'autres actions, parce qu'il y a des actions qui sont annulées. Et là, on est en plein dans le débat d'orientation.

Monsieur le Maire indique que les perspectives seront vues un peu plus tard. Dans tous les cas, il y a de quoi dépenser l'argent, il ne faut pas s'inquiéter. Il y a des choses qui n'ont pas été faites mais qui vont être faites, d'autres qui seront faites, et il y a aussi d'autres projets. Donc ça va être surtout au cours du budget, sur la dernière année déjà et puis plus longuement sur les années à venir.

Concernant le financement du tennis, Monsieur Pascal BUSSIERE demande si les 15 694 euros ont été pris en compte ou pas ?

Madame Karine BERTHIER, DSF, répond que non parce que c'est celui qu'on avait envoyé à la préfecture à la fin du chantier. Pour l'instant, on ne sait pas, on attend.

Monsieur Julien MORIN rappelle qu'il avait été prévu l'année dernière de demander de la DSI pour le photovoltaïque mais il voit que cela n'apparaît pas au niveau des subventions.

Madame Karine BERTHIER, DSF, répond que cela a été demandé mais pas obtenu.

Concernant les perspectives, Monsieur Pascal BUSSIERE demande si la commune a déjà une vision des quelques petits projets, dont le Maire fait mention, qui pourraient être envisagés sur 2025.

Monsieur le Maire explique que, sachant que l'on est dans un débat d'orientation budgétaire, il y a des dizaines de petits projets envisageables, comme l'entretien du patrimoine, notamment. Il y a aussi le restaurant scolaire, le pigeonnier, l'entretien des gymnases. Cela peut aussi être d'autres panneaux photovoltaïques ou un aménagement de voirie quelque part, etc.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande à combien serait l'enveloppe sur ces petits projets-là ?

Monsieur le Maire répond que le total des investissements serait de 1 270 000 euros en 2025. Il faut enlever à cela l'ALSH qui est compris dans l'enveloppe. Des idées, il y en a des pleins cartons. On parle de la végétalisation des cours des écoles, des toilettes à refaire. Le but est d'essayer de prévoir un peu d'entretien à côté des gros investissements.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande combien représente l'ALSH sur le 1 270 000 euros.

Karine BERTHIER répond que l'ALSH sera financé à hauteur de 720 000 euros sur l'année 2025.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de perspectives. Il les mentionne pour être transparent mais cela reste des documents de travail. Ce n'est pas le budget.

Karine BERTHIER ajoute que la difficulté de faire une prospective, c'est que l'on travaille en amont avec les équipes et en fonction des informations. Et déjà, avec les dernières informations données par la CNRACL, etc., nous savons que la prospective que vous avez en face de vous est fausse.

Monsieur le Maire précise que les perspectives, c'est le tableau de bord qui permet de savoir où on en est et où on va. Sans ce tableau, nous ne savons pas quel est l'état du fonds de roulement. C'est lui qui assure la solvabilité de la collectivité. Cela nous permet d'anticiper l'épargne nette. Nous savons que pour notre collectivité, l'épargne nette devrait être autour de 500 000 euros.

Monsieur Julien MORIN entend que tout le monde autour de la table a plein de projets mais il souhaite savoir quels sont les choix qui seront inscrits, la ligne directrice qui sera suivie.

Monsieur le Maire répond que l'urgence est l'ALSH. Ensuite, il y a des urgences telles que par exemple une fuite sur un toit qui pourrait arriver. Tous les projets se valent. Par exemple, on a parlé de l'aménagement devant l'EHPAD, qui est fini, parce qu'on avait dit qu'on aménagerait sur la partie qui est à nous. Tout se décide en fonction des priorités. Il y a 85 000 euros pour le parking à Crézin qui n'étaient pas prévus. Il y a des opportunités qu'il ne faut pas laisser passer. Ensuite, nous sommes guidés par les dégradations du patrimoine comme le pigeonnier par

exemple ou la toiture du restaurant scolaire qui peut lâcher demain. Il y a des choses qui vont se présenter que l'on ne peut malheureusement pas prévoir (du matériel qui tombe en panne ou autres). Les priorités seront redéfinies en fonction des urgences.

Aujourd'hui, sur les trois / quatre ans à venir, nous ne ferons pas d'autres grands projets. C'est une certitude. Le flou et l'incertitude ne viennent pas de nous, mais les 500 000 euros, d'aides perdues, font que les collectivités arrêtent d'investir, ce qui provoque dans le bâtiment, une catastrophe sans précédent.

Le choix se fera aussi par les commissions. Dans les perspectives, le but est de savoir dans quelle direction on va.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une grande prospective qui est l'ALSH et après on fera ce qu'on pourra à côté, en fonction des priorités d'entretien du patrimoine, des incidents qui peuvent arriver.

A la fin de la présentation du DOB, le Maire remercie tous les services, bien sûr la direction des services financiers mais aussi la DGS, tous les chefs de service et tous les agents qui, au quotidien, ont bien compris l'enjeu des collectivités et le contexte dans lequel on travaille.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal vote ce débat d'orientation budgétaire qui sera, conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, transmis au Préfet et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (Limoges Métropole) et publié sur le site internet de la commune.

Annexe : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Maire lit ensuite une déclaration qu'il a écrite pour clore la séance de ce Conseil municipal.

« Chers collègues, je vais prendre un moment avant la fin de ce Conseil pour faire une déclaration. En principe, dans un an, les élections municipales permettront à la population de choisir les conseillers municipaux pour la prochaine mandature. Après vingt-cinq ans de mandat de conseiller municipal, dont deux où j'ai occupé les fonctions de maire, j'ai décidé de ne pas me porter candidat à ces prochaines élections. J'ai toujours annoncé que deux mandats pour un Maire étaient souhaitables, mais suffisant, afin de pouvoir disposer du temps nécessaire à la mise en place des projets promis à la population. Aujourd'hui, les promesses que j'avais faites avec mes colistiers sont pratiquement toutes réalisées, ou en cours. L'heure est maintenant de faire des choix pour les années futures. En effet, FEYTIAT est une commune à fort enjeu, et je suis confronté tous les jours à des décisions importantes à prendre pour la prochaine mandature, dans le domaine économique, dans le domaine de l'habitat, dans le domaine financier, par exemple. Ce n'est plus à moi, j'estime, d'engager ces choix qui impactent l'avenir de la commune au-delà de ce mandat. Aussi, je vous annonce officiellement que j'ai décidé de mettre un terme à mes fonctions de Maire à compter de demain matin. J'ai rencontré ce matin M. le Préfet, à qui j'ai remis ma lettre de démission, qu'il acceptera officiellement demain. Cette décision intervient dans un climat serein et après mûre réflexion de ma part, sans aucune pression. Néanmoins, je compte m'investir jusqu'à la fin du mandat avec vous, et je reste donc conseiller municipal et communautaire avec de lourdes tâches qui m'attendent. Nous continuerons donc à nous côtoyer. Ces années passées avec vous ont été une expérience

enrichissante et intense. J'ai été honoré de pouvoir contribuer au développement de notre commune et de travailler à vos côtés pour améliorer notre cadre de vie. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre confiance et votre soutien dans un contexte national très compliqué sur différents plans depuis cinq ans. J'espère avoir contribué humblement à faire évoluer la commune pour accompagner les besoins de la population. Je me suis bien sûr assuré qu'un membre de mon équipe soit candidat pour me succéder, ce qui est le cas. Ma démission de la fonction de Maire entraîne immédiatement la démission de ses adjoints et de leur délégation. Comme le prévoit la loi, Laurent LAFAYE, premier adjoint, va être chargé de régler les affaires courantes et surtout de convoquer un Conseil municipal constitutif d'un nouvel exécutif. Je suis convaincu que l'équipe municipale en place saura poursuivre les projets engagés et relever les défis à venir sous la conduite d'un nouveau Maire pour cette fin de mandat. Je vous souhaite à toutes et tous une belle continuation avec mes sincères salutations. Voilà la déclaration que je voulais vous faire ce soir. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Pascal BUSSIERE intervient pour déclarer : « Nous souhaitons en tant que groupe réagir à cette démission surprise de votre part de Maire à quelques mois seulement des prochaines élections municipales. Ce départ n'avait pourtant pas été annoncé ni envisagé lorsque nous avons posé la question en novembre dernier. Aujourd'hui, non seulement nous apprenons ce changement de cap, mais nous découvrons également qu'un nouveau Maire va être désigné par le Conseil municipal sans que les citoyens aient leur mot à dire. Soyons clairs, ce n'est pas une élection municipale anticipée, mais bien une nomination imposée aux habitants. Cette méthode, bien que légale, peut difficilement être perçue comme démocratique. En désignant un successeur de cette manière, à quelques mois du scrutin, vous placez délibérément ce dernier en position de force face aux autres candidats. Il bénéficiera d'un avantage évident en termes de visibilité et de reconnaissance, sans jamais avoir été choisi directement par vos concitoyens. Cette stratégie pose une vraie question d'éthique. Est-il normal que l'on décide en petit comité du futur Maire sans laisser les électeurs s'exprimer ? Cela revient à confisquer une partie du choix démocratique que doivent avoir les citoyens lors des élections. Nous sommes en droit de nous interroger sur le message envoyé aux habitants et sur l'impact que cela peut avoir sur la confiance qu'ils nous accordent. Nous regrettons profondément que cette démarche appelle à davantage de transparence et de respect du processus démocratique. Ce n'est qu'en respectant pleinement la volonté populaire que nous pourrions préserver la crédibilité de notre institution. »

Monsieur le Maire répond : « Je vous remercie de toute l'attention que vous portez à la tâche que j'ai effectuée pendant 25 ans. Je vais répondre de façon générale. Je ne sais pas si c'est une démission surprise, mais visiblement vous lisez un texte... Elle n'est pas si surprenante que cela. J'ai toujours dit que je ferais deux mandats. Je suis au terme des deux mandats. Vous parlez de novembre dernier. Il y a plein de choses que je ne savais pas en novembre dernier qui allaient arriver. Et je regrette que vous fassiez des choses comme cela. C'est dommage parce que je ne savais pas que Jean-Jacques allait disparaître, par exemple. Je ne sais pas ce qui se passera demain matin. Autour de moi, en ce moment, il y a plein de gens qui sont disparus, avec qui je croyais retrouver le lendemain matin. Alors je vous l'ai déjà dit, et je le dis encore aujourd'hui, ceux qui font des prévisions comme ça à long terme, ou même à court terme, je pense qu'il ferait bien de s'en passer. Déjà, par respect de tout le monde. Moi, je vis au jour le jour, quand je peux, et je ne sais pas ce qui se passera demain. La seule chose que je sais, c'est que ce matin, j'ai rencontré le préfet, je lui ai donné ma lettre de démission. Ça, c'est une première chose. La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'en me promenant l'autre jour, je ne dirai pas où, j'ai trouvé dans un parc un monsieur qui était en train de faire de

la barre, il s'entraînait, il faisait des exercices de musculation. Puis il m'a regardé, m'a dit bonjour, je ne sais pas s'il me connaissait ou pas. Je lui ai dit bravo, on a discuté, il faisait beau. Je lui ai dit : je vois que vous êtes en forme, c'est bien. Et ce monsieur m'a répondu : monsieur, j'ai une très grave maladie, je vais peut-être mourir. Je me suis trouvé bête parce qu'il avait l'air vraiment en pleine forme, etc. Donc, avant de juger les gens sur ce qu'ils font, renseignez-vous sur ce qu'ils endurent. Ça, c'est le moindre respect pour les gens. J'estime qu'à un moment, j'ai failli démissionner pour les raisons que vous connaissez. En novembre 2019, je vous rappelle que j'étais atteint d'une grave maladie. Le 11 novembre 2019, c'est Laurent LAFAYE qui a lu le discours parce que l'on m'avait enlevé les cordes vocales et je ne pouvais plus parler. Le médecin m'avait dit : vous devriez démissionner et arrêter de faire de la politique parce que vous ne retrouverez jamais votre voix. Je l'ai retrouvée un peu. Elle baisse de temps en temps. Et je remercie le milieu médical qui m'a sorti de là. Et je commençais à peine à parler quand j'ai perdu mon épouse. Et là, on m'a redit de démissionner, d'arrêter. Parce qu'effectivement, j'ai passé des moments très durs. Et il ne faut pas croire que ces moments sont sans incidence aujourd'hui. Si j'arrête aujourd'hui, c'est parce que je suis effectivement au bout pour ma santé de ce que je peux faire. Je crois que vous n'imaginez pas ce que c'est d'être Maire, de recevoir cinquante coups de fil par jour, de régler les problèmes. Et donc, je pense qu'après avoir fait douze ans de mandat de Maire, comme je l'avais dit, je suis en droit d'arrêter. Si vous pensez que c'est une manœuvre politique, je l'aurais fait trois mois avant peut-être, à vous de le juger, mais essayez de penser ce que les gens endurent, c'est la moindre des choses. Moi, je ne vous juge pas. Je ne sais pas ce que vous faites dans la vie. Vous êtes conseiller départemental, etc. Vous pourriez dire non. Je prends une décision. J'en suis maître et je vous dis pourquoi je la prends. Après, vous pouvez me croire, ou ne pas me croire. Mais en tout cas, ayez le respect de ce qu'endurent les gens. Vous ne savez pas ce qu'ils endurent tous les jours. Ce n'est pas parce que l'on voit les gens souriant que derrière... Et c'est valable pour tout le monde autour de la salle. Parce qu'on se voit tous. On est en pleine forme. Chacun d'entre nous a des poids. Moi, ma plus grande crainte, c'était effectivement de rechuter de certaines maladies, etc. Et de ne pas pouvoir aller jusqu'au bout de mon mandat. Je suis content aujourd'hui et soulagé. Heureux, parce que je le fais de manière choisie, mais pas de manière politicienne. Et quand j'entends ce que vous venez de dire, je suis content d'arrêter d'être Maire. Ça fait partie des choses que je ne veux plus supporter. Et sûrement pas un an de plus. Alors je vais vous dire, quand on est quelque part à la tête d'une association ou dans sa profession, dans la vie, tout simplement, il faut toujours se demander si on est au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes personnes. Alors oui, je suis avec les bonnes personnes parce que je les ai choisies. Je suis au bon endroit parce que j'estime que je fais tout mon travail normalement. Mais je ne suis plus au bon moment parce qu'effectivement, quand on a un successeur potentiel et qu'on est Maire, ce n'est pas normal d'aller jusqu'au bout. Cela vient naturellement. Ce n'est pas pour placer quelqu'un... Les gens qui vont peut-être me succéder sont plus connus que moi à FEYTIAT, donc je ne vois pas trop où est le problème. Ensuite, moi, je n'ai pas besoin d'être Maire pour exister dans ma vie. J'existe par moi-même. Ce n'est pas le pouvoir d'être Maire qui m'attire et je ne vis pas à travers cela. Soit maire, soit conseiller municipal, moi ce qui m'intéresse c'est de travailler avec des gens et que l'on travaille dans une ambiance sereine pour faire avancer le reste. Je le dis, la politique politicienne, quand je vois ce qu'on a vu ces derniers temps au niveau national, et qu'on voit plus localement, c'est à vomir. Donc je ne veux même pas rentrer dans ce jeu-là. Et je sens qu'on y rentre dans ce jeu-là. Donc ça, c'est une raison de plus aussi. J'ai envie de terminer mon mandat sereinement. Et la mauvaise foi, c'est bon, j'en ai assez eu pendant 25 ans. Les gens se classent en trois catégories. Il y a ceux qui parlent des hommes, il y a ceux qui parlent des événements, et il y a ceux qui parlent des idées. Moi, j'ai choisi d'être parmi ceux qui parlent des idées. C'est ce qui m'intéresse. Ça, c'est

vraiment important. D'autre part, une autre notion aussi qui m'a beaucoup fait réfléchir ces derniers temps, c'est la notion de passé présent et futur. Parce que ça aussi, ça a conditionné. Il y a des gens qui ne vivent que dans le passé. C'est comme ça. Malheureusement, des fois, ils sont aigris parce qu'ils ont eu tel passé. Tout le monde a eu un passé difficile. Il y a des gens qui vivent dans le présent, qui ne se préoccupent ni du passé, ni du futur. Ceux-là, ils ont de la chance, parce que, finalement, ils vivent le temps présent. Je ne sais pas trop ce que c'est, d'ailleurs, le présent, parce que ce que je viens de dire, c'est déjà du passé, mais enfin, on va dire, sur une échelle journalière, ou en tout cas, ils vivent le présent. Et puis, il y a ceux qui sont toujours angoissés, qui se demandent ce qui va se passer, parce qu'ils vivent dans le futur. C'est mon cas, en étant Maire. De plus en plus, je ne vis plus que pour le futur. On me demande ce qui va se passer si on fait ça, tel choix, etc. Je trouve qu'à une époque de ma vie, j'ai beaucoup joué aux échecs. Et donc, quand on joue aux échecs, on ne fait qu'essayer de prévoir ce que l'autre va faire. C'est un petit peu ça. Et c'est vrai que malheureusement, ça me donne des insomnies. Enfin, peu importe, c'est mon problème. Mais je crois que le rôle du Maire, et des élus, quand je dis le Maire, j'englobe tout le monde, le Maire ou les départements ou les élus, c'est de travailler dans le futur. Nous sommes des créateurs de futur, et ce n'est plus à moi de créer le futur de demain, parce qu'il commence déjà dès à présent. Le budget de l'année 2025 va régler les affaires courantes mais déjà cette année il y aura des grosses choses à prendre. J'ai eu d'autres Maire au téléphone et certains vont laisser leur place, parce que c'est logique. Quand vous êtes Maire et que vous avez un successeur potentiel (si vous n'avez pas de successeur ce n'est pas pareil), c'est malhonnête pour l'institution, pour les Feytiacois, d'aller jusqu'au bout. Ce que j'avais promis aux Feytiacois est fait. Je vous dis ce que je pense, je vous dis l'honnêteté intellectuelle que j'ai. J'ai pris un engagement auprès des Feytiacois avec une liste de choses que je devais faire. Je devais faire deux mandats, je les ai faits. Et surtout, c'est pas le mandat qui compte, c'est ce qu'il y avait dedans. D'autre part, là où je ne vous rejoins pas, c'est que je ne démissionne pas du Conseil municipal, cela voudrait dire que maintenant, vous estimez que je suis un fainéant, que je ne vais rien faire dans la collectivité. Je peux vous assurer que je reste à me battre pour les Feytiacois à fond, puisque je pense que dans l'exécutif qu'il va y avoir, vous vous doutez bien que j'aurai une place prioritaire, et que je défends les Feytiacois à Limoges-Métropole, où je suis vice-président. Avec Guillaume GUERIN et Limoges Métropole, nous avons des gros projets pour les communes, dont FEYTIAT, et la bataille de FEYTIAT ne se fait pas au nom du Maire, mais au nom des élus qui bossent pour les Feytiacois, et en tant que conseiller municipal, je continuerai à me battre autant qu'en tant que Maire, et même, je vais dire mieux, parce que le travail de Maire demande énormément de préparation, certaines choses, de discours, je ne pense pas que ce soit ça qui intéresse les Feytiacois, c'est l'action directe, et je reprendrai des choses, enfin, si le futur Maire le veut bien, des choses très importantes dans la commune, aussi importantes et mon emploi du temps ne va pas beaucoup changer. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, et je m'arrêterai là, maintenant, si vous avez autre chose à rajouter. J'avais envie de le dire. »

Madame Delphine intervient sans micro. « Cela fait 3 fois qu'on nous fait le coup, à chaque fois c'est la même histoire. Bizarrement, vous avez tous envie de démissionner avant l'élection. C'est votre choix mais nous, on peut ne pas trouver ça normal. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, je vais vous expliquer pourquoi. C'est-à-dire que ça vous est égal si ma santé en pâtit, en gros. »

Madame Delphine GABOUTY répond sans micro « Non pas du tout ».

Monsieur le Maire poursuit : « Si, c'est ce que vous êtes en train de dire. Vous ne savez pas du tout quel est mon état de santé aujourd'hui. Je vous dis que pour des raisons personnelles, très fortes, et malheureusement, c'est quand même malheureux d'entendre ça aujourd'hui, le respect que vous avez pour les gens, quand quelqu'un me dit : je n'y arrive plus parce que je suis au bout, effectivement, c'est une pression morale.

Madame Delphine GABOUTY parle sans micro. Elle indique que tous les Maires précédents ont démissionné avant la fin de leur mandat.

Vous dites n'importe quoi. Jean-Paul DENANOT est parti parce qu'il a été nommé président de la région, il n'avait plus le droit de rester là. C'est vrai ou c'est pas vrai ? Bon, alors arrêtez de dire que tous les maires... Jacques TAURISSON est parti après 21 ans de mandat. C'est un problème ? 21 ans de mandat. Et Bernard FOURNIAUD, effectivement, a fait comme moi parce que c'est un choix.

Delphine GABOUTY parle sans micro : “Et bien c'est votre choix mais il y a des élections qui normalement ont lieu à un moment donné”

Monsieur le Maire poursuit : «Mais... d'accord, la loi, c'est marrant parce que, je vais vous dire, ce matin je rencontrais monsieur le préfet, il m'a dit : ça fait partie effectivement des choses que plusieurs maires devraient faire, parce que c'est logique. Je respecte la loi, c'est quand même le préfet, mais si vous avez l'air de dire que je fais des choses interdites là.»

Madame Delphine GABOUTY parle sans micro : “Mais non, je ne dis pas que c'est interdit, je dis juste que quand on est élu pour deux mandats, on finit son mandat et on attend les élections. Ce n'est pas démocratique.”

Monsieur Gaston CHASSAIN répond : «Oui, mais c'est bien ce que je suis en train de faire. J'ai été élu pour être conseiller municipal. À aucun moment, la population m'a choisi comme Maire. À aucun moment, j'ai été élu pour faire deux mandats de conseiller municipal. Si Dieu me prête vie, je finirai les deux mandats. Et bien impliqué, en plus, dans la commune. A aucun moment, la population de Feytiat n'a voté pour le Maire. Elle a voté pour une liste. Et il y a plein d'endroits où les maires changent, etc. Pour des raisons, malheureusement, des fois de maladie, etc. Donc, je ne comprends pas votre position d'aller contre les lois, de dire que la population, elle m'a élu pour deux mandats. Maire, ce n'est pas un mandat, c'est une fonction. Je voudrais quand même qu'au bout de quelques années d'élection, on sache ce que sont un mandat et une fonction. Moi, j'ai été élu pour deux mandats et j'irai jusqu'au bout de mes deux mandats parce que ça ne me dérange pas de servir la population à tous les postes. C'est tout, j'ai été premier adjoint, adjoint à l'Urbanisme, j'ai tout fait.»

Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE prend la parole pour dire : « Moi je voudrais ne pas vous laisser changer de fauteuil sans vous dire merci. Et finir ce Conseil municipal sur des tons plus positifs. Parce que nous faisons partie de la même équipe. Nous faisons partie de ce même collectif. Et j'en suis très fière. Je pense que nous tous, aujourd'hui, nous sommes très fiers. Et très fiers que vous nous ayez servi de capitaine. Donc on accepte ce changement, et vous restez dans notre équipe de toute façon. Merci.»

Monsieur le Maire remercie Bénédicte et lève la séance.

Le Maire clôture la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Danielle BARRIÈRE

Gaston CHASSAIN